

Image not found or type unknown



Divorce et garde d enfants

Par **rara27**, le **10/06/2014** à **20:14**

en etant separe, aucun papier de signer, mon mari voudrait prendre mes enfants agees de 12 et 15 ans ce week end, si je refuse de lui donner !!!!! dois je faire une declaration a la gendarmerie !!!! aidez moi donnez moi des conseils je suis un peu perdue merci

Par **Laure3**, le **10/06/2014** à **22:43**

Si vous n'êtes pas mariés e si le pée a reconnu ses enfants, S'il n'y a aucun jugement du JAF ou si ous êtes simplement mariés, le père a autant de droits que vous sur ses enfants. Vous ne pouvez pas l'empêcher de prende ses enfants lorsqu'il le souhaite.

Contactez rapidement un avocat.